



LA MAISON FSH

Règlement Particulier d'Appel à candidatures

CONCEPTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

Date et heure limites de remise des offres :

Se référer au site www.fsh.nc

Rubrique « Appels d'offres »

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION

1.1 Objet

Le Fonds Social de l'Habitat lance un appel à candidatures pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre partielle portant sur la conception de trois types de logements individuels, déclinés en plusieurs typologies : F3, F4 et F5.

La mission, de nature partielle, se limitera à la conception des villas types et comprendra :

- Les esquisses
- L'Avant-Projet Sommaire - APS
- L'Avant-Projet Définitif - APD

La Maison FSH devra respecter des critères spécifiques, détaillés dans un Cahier des Charges transmis aux candidats retenus.

Il est déjà précisé que :

- La construction pourra être de type traditionnel ou léger
- Les typologies des logements s'étendront du F3 au F5.
- Les trois types de logements seront conçus de plain-pied et en duplex, devront être jumelable et adaptés à différents types de terrains :
 - Terrain plutôt carré = logement type A, plain-pied
 - Terrain allongé = logement de type B, plain-pied
 - Terrain petit et/ou en pente = logement de type C, duplex
- La dimension éco-responsable devra être intégrée
- Un objectif de coût défini par le FSH sera à respecter

Cette mission inclut la cession des droits d'auteur au bénéfice du FSH. Une clause spécifique sera insérée au contrat, précisant notamment que :

- Les droits patrimoniaux seront cédés au FSH, permettant ainsi l'exploitation, la reproduction, et la modification des plans architecturaux dans le cadre de ce projet.
- Cette cession sera limitée à l'usage défini pour le projet LA MAISON FSH et pourra être révoquée en cas d'utilisation en dehors de ce cadre.
- Les droits moraux, notamment le respect de la paternité de l'œuvre, demeureront au bénéfice de l'architecte.

1.2 Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel à candidature peut être consulté et retiré sur le site internet : <https://www.fsh.nc/appels-offres/>

Il est demandé aux prestataires qui retirent les fichiers numériques sur le site www.fsh.nc d'envoyer un courriel à l'attention de Nicolas Lemaire, nlemaire@fsh.nc, mentionnant en « objet » l'intitulé du nom de l'opération, sans autre formalité : **La maison FSH**

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des prestataires qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel à candidature.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode de passation

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres restreint après appel à candidatures public.

Elle s'adresse aux architectes et/ou aux groupement d'architectures associés à des bureaux d'études.

- Cet appel à candidatures vise à sélectionner 3 à 4 candidats
- A l'issue de l'appel d'offres restreint, le FSH a l'intention d'attribuer un ou deux marchés de maîtrise d'œuvre partielle. Les critères d'analyse des offres devraient porter sur :
 - Le montant des honoraires
 - La note d'intention architecturale
 - La note méthodologique

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de prestations intellectuelles, défini par les articles 1710, 1779-3 du code civil. Il est soumis, sauf dispositions contractuelles contraires, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, ainsi qu'aux règles de l'art.

2.3 Qualification des prestataires et cotisations CAFAT/RUAM

Les prestataires devront démontrer formellement leur qualification dans leur domaine d'activité, notamment par leurs références techniques.

Ils devront également être à jour dans leurs cotisations CAFAT/RUAM au moment de la soumission de leur candidature ou fournir une justification d'un plan d'étalement de la dette.

De plus, ils devront indiquer s'ils sont concernés par une éventuelle procédure de sauvegarde ou un plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces infra, seront rejetées systématiquement.

La présentation se fera sous une enveloppe unique cachetée.

L'enveloppe portera comme seule mention le texte suivant :

**« APPEL A CANDIDATURE – LA MAISON FSH
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

L'enveloppe contiendra :

Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint en annexe.**
2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé
3. La présentation du ou des soumissionnaires : moyens humains, compétences
4. Une présentation des réalisations antérieures similaires avec mention du maître d'ouvrage et du montant des études et travaux
5. Un descriptif des moyens matériels et informatique (logiciels) affectés au marché
6. Le plan de charge

Le candidat devra obligatoirement fournir les pièces, ci-dessus, en un seul exemplaire papier et un exemplaire numérique.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES

4.1 Critères et pondération

Pour déterminer les candidatures correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel à Candidatures prendra en compte les critères de pondération ci-dessous, lesquels demeurent un outil d'aide à la décision de cette dernière sans l'engager définitivement.

CRITERES	PONDERATION
1 – Qualification et compétence du ou des soumissionnaires	30
2 – Références techniques similaires	40
3 – Moyens matériels	15
4 – plan de charge	5
5 – Qualité du dossier de candidature	10
6 – Point bonus : Retour d'expérience avec le FSH	2

4.2 Méthode de calcul

	Notation			
	0	10	20	30
1 – Qualification et compétence	Insuffisante	Peu suffisante	Suffisante	Supérieur aux attentes
2 – Références de travaux	Pas de référence similaire	Peu de références similaires	Références conformes aux attentes	Références supérieures aux attentes
3 – Moyens matériels	Moyens inexistants	Moyens insuffisants	Moyens adaptés au marché	Moyens supérieurs aux attentes
4 – Plan de charge	Disponibilité insuffisante	Disponibilité peu suffisante	Disponibilité suffisante	Disponibilité très suffisante
5 – Qualité du dossier de candidature	Qualité pas satisfaisante	Qualité peu satisfaisante	Qualité satisfaisante	Qualité très satisfaisante

4.3 Points « bonus »

Retour d'expériences avec le FSH/FCH :

- La note de -2 points sera attribuée lorsqu'une expérience précédente non satisfaisante aura eu lieu.
- La note de 2 points sera attribuée lorsqu'une expérience précédente satisfaisante aura eu lieu.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

- Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Social de l'Habitat Direction Technique 1, rue de la Somme Immeuble Le Jules Ferry - 1 ^{er} étage - NOUMEA

- Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Madame la Directrice Générale du Fonds Social de l'Habitat

1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY
B.P. 3887 - 98846 NOUMEA CEDEX

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH/FCH au plus tard à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc rubrique « Appel d'offres ».

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

Gabrielle DEMERS (gdemers@fsh.nc) ou à Nicolas LEMAIRE (nlemaire@fsh.nc)

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à candidatures.